



International Opportunities Subcommittee Terms of Reference

Mandate

The International Opportunities Subcommittee is a subcommittee of the Sport Development Committee. It is responsible for assisting the Sport Development Committee in providing recommendations to the Board on policy, guidelines, and an application procedure related to team selection and international travel when representation is required at the ICU World Championship for Cheer Abilities, Performance Cheer, Junior and Youth Team Canada and ICU sanctioned international Championships for all divisions.

Key Duties

The subcommittee will assist the Sport Development Committee with the following duties:

- Identify current needs for national representation;
- Identify a procedure for alerting Cheer Canada of international opportunities;
- Recommend long term strategy for finding international opportunities;
- Recommend policy on application procedures;
- Recommend policy and related contracts for team managers, coaches and athletes for behaviour and expectation while representing Canada;
- Recommend strategy for collaboration with the National Team subcommittee to identify when a national team is the appropriate representative for an event or a program team;
- Liaise with the National Team subcommittee to ensure consistency in program delivery and opportunity;
- Review the application process with as much lead time as possible for any and all International Opportunities for which a nationally representative Team Canada is not feasible;
- To provide administrative support to the selected teams for their international competitions; and,
- Perform such additional tasks as may be delegated to the subcommittee from time to time.

Authority

The subcommittee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Sport Development Committee. The Sport Development Committee may approve or revise prior to it being sent to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

Composition

The composition of the Subcommittee will be:

- Individuals appointed by the Board (up to five)
- Athlete Council Representative (as designated by the Athlete Council)

The Board will designate the Chair of the Subcommittee from one of the individuals appointed by the Board.

Individuals appointed by the Board shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the sub committee's responsibility and to the extent possible, the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity.

The subcommittee may invite other individuals to participate in subcommittee meetings as necessary. These individuals are not permitted to vote.

Appointment

Members shall be appointed to the Subcommittee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

Meetings

The Committee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chairperson with a minimum of four meetings per year.

Resources

The subcommittee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate including but not limited to the extent approved in the Cheer Canada budget. The Board may assign staff persons to assist the Subcommittee with its work from time to time.

Reporting

The International Opportunities Subcommittee will receive direction from the Board through the Vice President The Chair will provide reports to the Sport Development Committee Chair, in writing, at every meeting of the Sport Development Committee. The Subcommittee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to subcommittee members, the Sport Development Committee and the Board. The Sport Development Committee Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board on September 22, 2021. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with subcommittee duration policies.



Sous-comité des opportunités internationales Termes de référence

Mandat

Le sous-comité des opportunités internationales est un sous-comité du comité de développement du sport. Il est chargé d'aider le comité de développement du sport à fournir des recommandations au conseil d'administration sur la politique, les lignes directrices et une procédure de demande liées à la sélection de l'équipe et aux voyages internationaux lorsque la représentation est requise au Championnat du monde de l'ICU pour le Super Cheer, la danse (Performance Cheer), Équipe Canada Junior, Équipe Canada Youth et les championnats internationaux sanctionnés par l'ICU pour toutes les divisions.

Fonctions principales

Le sous-comité assistera le comité de développement du sport dans les tâches suivantes:

- Identifier les besoins actuels de représentation nationale;
- Identifier une procédure pour alerter Cheer Canada des opportunités internationales;
- Recommander une stratégie à long terme pour trouver des opportunités internationales;
- Recommander une politique sur les procédures de candidature;
- Recommander la politique et les contrats connexes pour les directeurs d'équipe, les entraîneurs et les athlètes pour leur comportement et leurs attentes lorsqu'ils représentent le Canada;
- Recommander une stratégie de collaboration avec le sous-comité de l'équipe nationale pour déterminer si une équipe nationale est le représentant approprié pour un événement ou une équipe de programme;
- Assurer la liaison avec le sous-comité de l'équipe nationale pour assurer l'uniformité de l'exécution du programme et des possibilités;
- Examiner le processus de demande le plus rapidement possible pour toutes les occasions internationales pour lesquelles la représentation d'une équipe canadienne à l'échelle nationale n'est pas faisable;
- Fournir un soutien administratif aux équipes sélectionnées pour leurs compétitions internationales;
- Effectuer les tâches supplémentaires qui peuvent être déléguées au sous-comité de temps à autre.

Autorité

Le sous-comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au comité de développement du sport. Le comité de développement du sport peut approuver ou réviser avant qu'il ne soit envoyé au conseil. Le Conseil peut approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Composition

Le sous-comité sera composé de:

- Membres désignés par le conseil d'administration (jusqu'à 5)
- Représentant du conseil des athlètes (désigné par le conseil des athlètes)

Le conseil d'administration désignera le chef du sous-comité parmi les membres désignés par le conseil d'administration.

Les personnes seront nommées par le conseil d'administration et devront posséder l'expertise ou l'expérience appropriée dans le domaine concerné par le sous-comité. Dans la mesure du possible, Cheer Canada désire diversifier la nature de ses membres en variant la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique de ces derniers.

Le sous-comité peut inviter d'autres individus à participer aux réunions si nécessaire. Par contre, ces individus n'ont pas le droit de vote.

Nomination

Les membres de ce sous-comité sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivants chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du sous-comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger au-delà des mandats de renouvellement (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du sous-comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour pourvoir à ce poste pour le reste du mandat déterminé. Finalement, le conseil peut retirer tout membre d'un comité.

Réunions

Le sous-comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandées par le chef du sous-comité tout en s'assurant d'avoir quatre réunions par an au minimum.

Ressources

Le sous-comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat tel que prévu au budget de Cheer Canada, sans toutefois y être limité. De plus, des membres du personnel pourront y être assignés, à l'occasion, afin d'aider le le sous-comité dans ses travaux.

Rapports

La vice-présidente du conseil d'administration donnera les consignes de la part du conseil au sous-comité des opportunités internationales. Le chef du sous-comité devra fournir un rapport écrit à chaque réunion du comité de développement du sport. Le sous-comité des opportunités internationales tiendra un procès-verbal de chaque réunion, lequel sera mis à la disposition des membres du sous-comité, du comité de développement du sport et du conseil d'administration. Qui plus est, le comité de développement du sport fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Révision

Ces termes et références aont été approuvés par le conseil d'administration le 22 septembre 2021. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.